

# Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 63ème année - N° 385 - octobre 2008 1.00€

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601

la  
cgt

**La journée du 23 septembre 2008, journée de grèves et de manifestations contre la privatisation de La Poste a été un succès.**

Près de 40% de grévistes, des milliers de participants aux manifestations : Paris 3000, Nord 300, Epinal 250, Nancy 350, Clermont-Ferrand 500, Nantes 1700, Saint-Nazaire 200, Angers 400, Le Mans 400, Albi 350, Tarbes 300, Toulon 200, Toulouse 1500, Orléans 1000, Marseille 1000... C'est énorme.

Les manipulations de la direction pour tronquer les résultats de la grève ne changeront pas la réalité. Le 23 septembre est une date qui comptera dans le processus d'action engagé contre la privatisation et pour un service public postal moderne et rénové.

Postiers, usagers, élus, citoyens se sont mobilisés pour s'opposer à la casse du service public. Un récent sondage CSA l'Humanité indique que 61% des français refusent la privatisation de La Poste et qu'ils soutiennent à 57% la journée d'actions du 23 septembre.

Aujourd'hui, le président de La Poste doit entendre les revendications des postiers, les exigences des usagers, il doit renoncer à son projet.

## SOMMAIRE

- Dossier Privatisation de la Poste page 1 à 5
- En bref
- Prélèvements fiscaux
- Hausse du chômage page 6
- Questions Réponses sur les prud'hommes page 7
- En bref dans les Landes
- Organisations des transports collectifs page 8

## Nous ne laisserons pas privatiser La Poste

« Nous ne laisserons pas privatiser La Poste »

« On ne peut pas attendre des personnels qu'ils portent seuls des enjeux lourds qui sont au sens plein du terme des enjeux de société »

Ces deux phrases tirées de l'intervention de Bernard Thibault au meeting au Zénith de Paris le 25 septembre, résument l'engagement nécessaire de toute la CGT pour y parvenir. Engagement de toutes les organisations sur des objectifs clairs : Non à la privatisation de La Poste - Oui au service public postal moderne et rénové, ne portant pas que l'opposition mais posant avec force des propositions alternatives (un memorandum est en cours de réalisation) et exigeant l'organisation d'un vrai débat public pour son avenir, qui pourrait se conclure le moment venu par un référendum. Voilà la démarche engagée par la CGT.

Dans ce contexte la mobilisation contre la privatisation de La Poste a pris une nouvelle ampleur avec la réussite de la journée d'action nationale unitaire du 23 septembre, qui était une étape dans un processus qui s'annonce de longue haleine. Cette mobilisation doit s'amplifier et s'élargir. La CGT est un élément incontournable dans ce processus : à partir de l'engagement sans faille dès le début de juillet de toute la CGT et le travail étroit engagé avec le bureau confédéral et en premier lieu Bernard Thibault. Engagement sans faille parce que cette lutte porte en elle la défense de l'intérêt général. Nous devons nous efforcer d'y impliquer le plus grand nombre de citoyens; à partir également de la démarche engagée par la fédération des activités postales et de télécommunications depuis l'annonce de la privatisation de La Poste le 4 juillet et l'engagement à la relayer de ses syndicats.

Tout cela a contribué à rendre la CGT incontournable. Nous sommes devenus le moteur de l'action et du rassemblement.

Qui dit moteur, dit aussi grande responsabilité. Le processus d'action en cours rassemble de nombreux acteurs. Les fédérations syndicales postales CGT, CFDT, FO, CFTC et Sud tout d'abord : elles réaffirment après le 23 septembre leur appel à maintenir la mobilisation pendant les travaux de cette commission. C'est la première fois que se réalise une telle convergence entre syndicats, associations et partis politiques de gauche.

A cela s'ajoute l'attachement des usagers à leur Poste. Les près de 180 000 signatures recensées au 26 septembre par la Fapt sur la pétition CGT, le soutien de l'opinion publique à l'action du 23 septembre (57%) et les 61% qui refusent la privatisation le prouvent.

Qui dit convergence, dit aussi chacun dans son rôle !

Il est important que la CGT soit en permanence sur le rôle qui est le sien : celui du syndicalisme porteur des revendications des salariés, de son opposition à la privatisation et dans un même élan porteur de perspectives pour le service public et de conquêtes sociales.



# OUI A UN SERVICE PUBLIC POSTAL MODERNE ET RENOVE ! NON A LA PRIVATISATION !

Cet accord presse (2008-2015) élaboré en catimini entre l'Etat, les éditeurs et La Poste sans concertation syndicale a été signé à l'arraché au lendemain du contrat de service public entre l'Etat et La Poste et avant les Etats généraux de la presse qui doivent se tenir à l'automne, ce qui augure mal du contenu de ceux-ci.

Cet accord presse est grave de conséquences. Il scelle un désengagement programmé de l'Etat sur l'aide au financement des missions de service public de la distribution de la presse par voie postale.

Parallèlement il programme de 2009 à 2015 une augmentation très importante des tarifs, de 23 % pour la presse de politique générale, et de 35 % pour toute autre presse, c'est énorme.

Il crée un tarif de service universel pour la presse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 assurant la couverture des coûts, après avis de l'ARCEP !

Il envisage la possibilité pour les éditeurs de presse qui le souhaitent une sortie du régime de la CPPAP (Commission paritaire des publications et agences de presse) moyennant des avantages fiscaux à mettre en place ! Il donne obligation à La Poste d'assumer des objectifs de productivité et d'économie pour réduire les coûts de distribution de la presse et réduire le déficit presse d'ici 2015.

Il propose "de développer rapidement le portage de la presse au plan national par l'installation d'un large marché du portage, ouvert, compétitif, à des tarifs non administrés".

La Poste et la presse réclament "un cadre réglementaire fiscal et social incitatif, avec les emplois de services de proximité que ce marché recèle et ayant vocation à être ouvert

à tous les opérateurs actuels et futurs du portage de la presse" (fin de citation).

Au delà du désengagement de l'Etat qui est dramatique pour le pluralisme, c'est à une restructuration en profondeur des règles qui régissent la distribution de la presse en France à laquelle s'attaque ce gouvernement avec l'aval des gros éditeurs de presse et la poste.

Rappelons que la presse est financée par 3 sources :

- le prix du journal (payé par l'usager),
- la publicité,
- les aides publiques de l'Etat pour la distribution de la presse.

Quand on sait que sur le prix total d'un journal sa distribution jusqu'au dernier km pèse pour plus de 70 %, on comprend pourquoi la législation française (ordonnances de 1947) a créé tout un dispositif d'aide à la distribution de la presse (CPPAP, etc.), pour asseoir le pluralisme en France, base de la démocratie et seul garant du respect de la constitution française assurant la liberté d'opinion dans notre pays (préambule de la constitution 1946 - confirmé par le conseil constitutionnel en 1984).

Le rôle de l'Etat (avec l'argent des contribuables) est de garantir le respect de la diversité d'opinion à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire à prix égal et abordable pour tous.

C'est pourquoi on ne peut s'aligner "sur les coûts" de la presse. Car le respect de son pluralisme a un prix.

Il y a obligatoirement un déficit si l'on souhaite que chaque citoyen puisse recevoir quotidiennement le journal de son choix qu'il habite en zone rurale ou urbaine et c'est pourquoi que les aides publiques à la distribution de presse ont été mises en place.

Prétendre résorber "le déficit" et s'aligner sur les coûts :

- c'est tourner le dos au service public de la distribution de la presse,
- c'est privilégier les grands groupes multimédias actuels qui se partagent le gâteau de la publicité et un fric considérable et fabriquent l'opinion au lieu de réellement informer et de permettre le débat démocratique,
- c'est sacrifier à terme la presse d'opinion indépendante (national, régionale, syndicale, associative, etc.), qui ne pourra pas survivre,
- c'est tourner le dos à la démocratie.

C'est pourquoi il est urgent de combattre ces néfastes orientations et d'imposer d'autres choix :

L'Etat doit assurer les aides publiques à la presse au niveau nécessaire, les réévaluer et privilégier les aides à la presse d'opinion indépendante ayant peu de moyens (notamment pas ou peu de pub).

Le déficit de La Poste pour la distribution de la presse est aujourd'hui de près de 450 millions d'Euros.

L'Etat prévoit de 2009 à 2011 : 242 Millions d'€uros puis une diminution progressive jusqu'à 180 millions d'€uros en 2015 ! Il faut qu'il revoie sa copie.

Les CPPAP doivent être préservés.

Le portage présenté comme la panacée n'est pas autre chose que la privatisation de la distribution de la presse



et le moyen de "rentabiliser" en pesant sur la masse salariale, en développant la précarité (contrats de 3 à 4 heures par jour y compris le dimanche ! de 3 à 4 h du matin à 7 h !!).

De plus le portage se développe uniquement dans les concentrations urbaines rentables.

C'est l'objectif de la filiale Néopress à La Poste pour ce qui concerne le groupe La Poste. Cela ne règle pas la distribution quotidienne de la presse sur l'ensemble du territoire pour tous, à un prix abordable ce qu'assure aujourd'hui le service public de la distribution, 6 jours sur 7, avec le passage quotidien du facteur.

Tout est renvoyé au service universel mais celui ci est financé aujourd'hui par le monopole public de la poste sur les plis de 50 gr du courrier. Qu'advient-il à l'ouverture à la concurrente totale des plis de 50 gr du courrier fin 2010 ?

Qui financera la distribution 6 jours sur 7 à un prix abordable garantissant la péréquation tarifaire ?

N'oublions pas que 30 % de la presse aujourd'hui est acheminée par le service public postal (abonnement qui permet à la presse d'asseoir leur diffusion) et, ce, 6 jour sur 7 sur l'ensemble du territoire. Cela pèse son poids dans la sacoche du facteur et structure la distribution quotidienne sur tout le pays.

L'argument d'une nécessaire distribution nationale est aujourd'hui avancé pour légitimer le portage (qualité +) or, cela était réalisé il n'y a pas si longtemps par La Poste maison mère avec sa tournée dite "de politique" le matin en centres urbains. Toutes les réorganisations successives à la distribution du courrier à La Poste n'ont cessé de dégrader le service public en supprimant des milliers d'emplois et en retardant la sortie en distribution.

On peut aujourd'hui rétablir une tournée nationale dans le cadre de la distribution du courrier dans la maison mère pour peu qu'on en ait la volonté. A contrario, cet accord presse s'inscrit dans la vision libérale du gouvernement, dans l'objectif de la privatisation de La Poste et de la marchandisation de l'information privilégiant la rentabilité et également le formatage de l'opinion par les grands groupes multimédia via la pensée unique. Les propositions de la CGT combattent ces orientations contraires à l'intérêt général.

Nous avons des points d'appui auprès des usagers, des élus, de la presse indépendante, pour mener la bataille avec les postiers pour que le pluralisme de la presse en France soit sauvegardé ainsi que le service public postal.

Les échéances des Etats généraux de la presse à l'automne et la transposition des directives européennes sur la libéralisation totale du courrier au premier trimestre 2009, auxquels se greffe maintenant le changement de statut de la poste, vont permettre de travailler les convergences d'intérêt pour combattre ces nuisibles orientations.

**La fracture postale**

**au nom du profit**

**ou**

**la réponse aux besoins de la population ?**

## Coupe sombre sur l'emploi

En passant de 289 865 personnes physiques en 2006 à 279 795 en 2007 dont 116 397 ACOS (41%) et seulement 217 770 emplois équivalent temps plein, l'argument du maintien de l'emploi, du développement des compétences (moins de 10% des personnes physiques ont bénéficiés d'une promotion) relève de la supercherie. (chiffres bilan social 2007). La mise en orbite capitalistique de La Poste aura été précédée d'une profonde transformation de l'entreprise : introduction de techniques de management agressives, précarisation du personnel, dégradation du service et fermeture des bureaux, diversification dans des activités concurrentielles (banque), exigence de profitabilité, segmentation des activités.

Il s'agit tout à la fois d'offrir à d'éventuels investisseurs un bilan avenant (Le groupe La Poste a dégagé un résultat net de 943 millions d'euros en 2007 et un chiffre d'affaire de 20,8 milliards) et de s'adapter à un environnement totalement concurrentiel du fait des directives européennes

La Poste est une entreprise de main d'œuvre. Pour

nous en convaincre, le rapport entre chiffre d'affaire et masse salariale et environ de 77 % à La Poste maison mère et de 60 % pour le groupe (à FT il est de 17 % actuellement).

La recherche de profit maximum viserait à diminuer ce ratio. Cela veut dire à la fois risque:

- de suppressions d'emplois plus nombreuses, voire de licenciements. Les ACO sont en première ligne,
- d'emplois précarisés,
- de nouvelles réorganisations et concentrations d'activités,
- d'accroissement de la sous-traitance, des filialisations, externalisations et délocalisations.

Nous avons déjà des expériences : par exemple le traitement de la presse par la filiale STP (plus rien ne passe par les CTC) mais aussi le réseau avec la création des Agence Postales Communales et des relais poste.



# La fracture postale au nom du profit ou la réponse aux besoins de la population ?

La marche vers la privatisation n'est pas une nouveauté mais croire que le projet annoncé ne serait qu'une étape de plus serait en sous estimer gravement les enjeux.

Malgré les propos rassurants de l'entreprise, nous avons toutes les raisons de faire mesurer les risques d'aggravation pour la population, dus à la réduction des coûts pour obtenir le maximum de profits et au désengagement évident de l'Etat.

## Quel est le cadre réglementaire actuel ?

### 1°) Le Service Universel ne concerne que le courrier (relève, acheminement, distribution.)

Ceci veut dire que toutes les autres prestations, actuellement assurée par La Poste ne sont pas concernées par le Service Universel. Elles risqueraient de n'être assurées (par La Poste ou ses concurrents) que si elles sont jugées suffisamment rentables. La conséquence serait inévitablement que des populations seraient laissées pour compte, pour des motifs géographiques ou sociaux. Certains seraient trop éloignés, trop isolés, trop pauvres etc. bref les endroits "non rentables" (financièrement) seraient tenus à l'écart de nombre de prestations délivrées par La Poste.

### 2°) Le Décret 2007-29 qui définit le Service Universel Postal, pour la France, décline la Directive européenne, selon les modalités suivantes:

Domaine	Directive européenne	Décret 2007-29
Levée et distribution	Tous les jours ouvrables et pas moins de cinq jours par semaine	Tous les jours ouvrables ... sauf circonstance exceptionnelle, ou si les infrastructures de transport ou les caractéristiques géographiques y font obstacle.
Correspondances et envois postaux (journaux, catalogues)	jusqu'à 2 kg	idem
Colis	Jusqu'à 10 kg (20 kg selon décision des autorités réglementaires nationales.)	Jusqu'à 20 kg.
Points de contacts donnant accès aux prestations du Service Universel.	Leur densité doit tenir compte des besoins des utilisateurs	99 % de la population nationale et au moins 95 % de celle d'un département doit être à moins de 10 km d'un point de contact. Les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants.
Tarification des services entrant dans le Service Universel	... à des prix abordables pour tous les utilisateurs.	Tarif unique à l'ensemble des envois à destination du territoire métropolitain.

**On voit que le Service Universel, non seulement ne couvre pas tous les domaines de La Poste, mais dans sa conception même, il porte en lui la possibilité d'offrir de moins en moins de services aux usagers et d'en finir avec la péréquation tarifaire ...**

### 3°) La Directive européenne impose à chaque Etat membre de prendre des mesures pour "offrir aux utilisateurs se trouvant dans des conditions comparables un service identique" mais n'impose en rien la privatisation des activités postales.

Missions de service public contenues dans le contrat	Financement aujourd'hui	Conséquences du contrat 2008-2012
Service universel	Par le monopole détenu par La Poste	Libéralisation totale le 1.1.2011 du courrier. Mutisme de l'Etat quant à sa contribution financière. La question du financement, du contenu et de la tarification des services est posée
<b>Aménagement du territoire</b> Contribution de La Poste au développement territorial local et à la politique de la ville	Coût estimé à 399 millions : 255 en 2008 financés par La Poste et 144 par l'Etat. Mais au titre des bénéfices 2007, reversement de 141 millions à l'Etat donc opération quasi blanche pour l'Etat et 399 Millions à la charge de La Poste	Toujours aucun engagement sur la contribution financière participation de l'Etat pour les années à venir
<b>Accessibilité bancaire</b> Ouverture de livret A gratuitement. Obligation de réaliser toute opération de débit ou de crédit dès 1,5 euro	Chiffrable et définissable que sur le livret A Coût de 700 millions d'euros pondérés par 620 millions d'euros de commissions Déficit de 88 millions d'euros en 2006 pour La Poste Les grands comptes permettent d'équilibrer plus ou moins avec les plus petits	Avec la banalisation du livret A en 2009, risque de débauchage des grands comptes. La question du financement est encore une fois éludée. Mise en péril du logement Social car financé par le biais des fonds collectés par le Livret A. : 47 Millions d'euros pour La Poste



**La séparation comptable, imposée par l'ARCEP et les directives européennes, mettent fin au financement solidaire de l'ensemble des activités postales, mettant en péril celles qui seront jugées non rentables.**

# PRIVATISATION DE LA POSTE !

Le contrat de service public signé entre La Poste et l'Etat pour 2008-2012

L'Etat ne fait que des déclarations de bonnes intentions sans le moindre chiffre à la clé, et pour l'instant, ne prend aucun engagement pour l'avenir

En persistant dans une volonté de supprimer le service réservé basé sur la solidarité qui est un système simple, efficace, peu coûteux et incontestable juridiquement pour le remplacer par une palette de systèmes de financements complexes et peu transparents tels des fonds de compensations, des subventions publiques ou autres, on fait en effet la démonstration par l'absurde de ce que peut entraîner une frénésie libérale.

Qui paierait et pour quels services ? Déjà les quelques 5000 Agences Postales Communales et Points Poste rendent un service moindre par rapport aux Bureaux de poste de plein exercice.

Le risque est important d'une forte baisse de la présence postale, de la qualité des services rendus et d'une hausse des tarifs mettant en cause le principe même de la péréquation tarifaire. Nous voyons, d'ores et déjà, se profiler une bien vilaine "fracture postale : une hyper-concentration sur quelques pôles et une désertification du reste du pays et pas seulement dans les zones dites rurales.

Les villes, départements ou régions qui jugeraient insuffisantes les prestations (en dehors du Service Universel) pourraient alors, une fois de plus, tenter de se lancer dans des Délégations de Service Public, au frais du contribuable et n'offrant pas les 300 opérations réalisables dans un bureau de poste.

Avec la privatisation ce serait donc moins de services mais des services plus chers en nombre de points réduits sur le territoire.

Les privatisations se font toujours sur le dos du personnel et des usagers comme nous le rappellent les exemples de France Télécom, d'EDF (qui a augmenté trois fois ses tarifs depuis le début de l'année) mais aussi ceux de la Suède (premier pays européen à avoir totalement libéralisé son marché depuis 1993, il a fermé tous ses bureaux de poste remplacés pour certains par des points poste dans des supérettes et des stations services.

Le pays est devenu un désert postal et a vu le prix du timbre flamber) et de l'Allemagne (qui envisage de supprimer en tout 5000 bureaux sur ses 13000).

**En portant le choix d'une appropriation publique des activités postales et du droit à la communication, la CGT FAPT ne se limite pas à s'opposer aux choix actuels ou à maintenir un quelconque statu quo !**

Elle propose des alternatives fondées sur la satisfaction de tous les besoins fondamentaux exprimés par les particuliers comme les entreprises.

Rapprocher le service public postal des besoins de la collectivité nationale, ouvrir et démocratiser sa gestion tenir compte de la dimension européenne sont bien des alternatives à la privatisation.



Opposée à une vision à court terme qui réponde uniquement aux exigences de rentabilité financière, cette conception d'un service public moderne et efficace permet de se projeter vers le futur en tenant compte d'enjeux fondamentaux comme la qualité de service, l'égalité de traitement, la péréquation et le droit d'accès pour tous, mais aussi la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire, la prévention des risques et le développement durable.

Ce combat pour le développement du droit à la communication au travers d'un grand service public renoué n'est pas un retour en arrière, mais bien une démarche de progrès économique et social. Il fait partie intégrante de la lutte contre la mondialisation libérale, la misère et les injustices.

Nous avons donc un combat à poursuivre et à amplifier pour à la fois :

- dénoncer et démonter les arguments idéologiques qui guident les privatisations tout en démontrant la crédibilité et l'efficacité sociale et économique d'un service public moderne et renoué.
- poursuivre et amplifier toutes nos initiatives les plus unitaires possibles au plus près des services et des localités.
- travailler notre argumentation, cultiver la confiance et gagner les consciences que d'autres choix de société sont possibles et nécessaires au bien être du plus grand nombre.

**La privatisation de La Poste :  
une vieille lune au service  
d'appétits financiers!**

Le 7 octobre 2008, les Unions régionales interprofessionnelles CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UN-SA appellent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emplois franciliens à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI).

Cette journée sera, sur le territoire francilien, un temps fort de mobilisation des salariés de toutes les professions pour affirmer l'exigence :

§ d'emplois de qualité pour toutes et tous  
§ de salaires revalorisés

§ d'amélioration des conditions de travail et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes

§ d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau

§ de services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde, en Europe et en France les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

# Chômage

## Une hausse malheureusement prévisible

40 000 chômeurs en plus au mois d'août 2008 était malheureusement prévisible.

La fin des emplois aidés, et surtout la crise de l'emploi ne peuvent déboucher que sur une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

La crise financière internationale n'y est pour rien puisqu'elle a éclaté 15 jours plus tard.

Plutôt que de pénaliser les chômeurs par de nouvelles sanctions, allant jusqu'à la radiation, le gouvernement serait mieux inspiré de revoir sa politique économique et sociale.

Il n'y a pas de crise du chômage, mais une crise de l'emploi qui repose sur l'attitude des employeurs qui n'ont cessé de toujours plus rémunérer les actionnaires. L'explosion de la précarité, le sous emploi et les bas salaires sont de nature à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi y compris des non indemnisés.

Alors que le gouvernement préconise une baisse des cotisations avec un manque à gagner dans les caisses de l'UNEDIC de l'ordre de 3 milliards d'euros, faut-il rappeler qu'un demandeur d'emploi sur deux n'est pas indemnisé, un sur trois touche moins de 820 euros et le montant de l'indemnité moyenne est de 1049 euros.

L'heure n'est pas à la baisse des cotisations chômage.

La négociation de la convention d'assurance chômage qui s'ouvre le 15 octobre prochain sera l'occasion de réaffirmer le droit à une indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, et d'une taxation de la précarité utilisée abusivement par de nombreux employeurs.

## Prélèvements fiscaux : le diagnostic biaisé du MEDEF

Le MEDEF a présenté ce matin son cahier de doléances en matière fiscale.

Mais il l'a fait à partir d'un diagnostic faux. Si la pression fiscale augmente en 2009, c'est avant tout en raison du ralentissement économique. Cela est valable pour les entreprises comme pour les ménages. Le MEDEF sous-estime volontairement les fortes baisses de prélèvements intervenues en faveur des entreprises en 2007 et 2008. Il oublie les mesures décidées l'année dernière et qui vont bénéficier aux entreprises cette année : Loi TEPA (2,2 milliards d'euros), montée en charge du crédit d'impôt recherche (0,8 milliard d'euros). S'il retient un premier allègement de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) de près de 0,4 milliard d'euros, il escamote la baisse de la taxe professionnelle (au moins 3 milliards d'euros) et l'annonce d'un nouvel allègement de la taxe professionnelle qui devrait être décidé en 2009. Les nouveaux prélèvements sur les entreprises ne dépasseront pas 2 milliards d'€ en 2009, hors hausse des cotisations retraite que le MEDEF veut compenser par une baisse correspondante des cotisations chômage. Lorsque l'on fait la balance des allègements et des prélèvements, les entreprises demeurent donc largement gagnantes. Par ailleurs, les ménages les plus fortunés, parmi lesquels les actionnaires et les dirigeants d'entreprises, bénéficient de plusieurs milliards d'euros d'allègements fiscaux : la réduction des droits de succession (2,1 milliards d'euros), le bouclier fiscal (600 millions d'euros), la possibilité de réduire l'impôt sur la fortune au nom de l'investissement dans les PME (600 millions d'euros)... La plupart de ces mesures, prises au nom de l'allègement de l'impôt sur les ménages, profitent aussi directement aux entreprises et à leurs responsables.

Si on ne peut avoir la religion de l'impôt, on ne peut pas non plus considérer que le montant des prélèvements doit à tout prix baisser.

Le message du MEDEF est mensonger. L'activité économique, l'emploi, l'investissement productif sont pénalisés parce que le travail est dévalorisé, parce que les salaires sont faibles, parce que les qualifications ne sont pas reconnues, parce que les exigences de rentabilité font obstacle à l'investissement productif et parce que la multiplication des exonérations et allègements sociaux et fiscaux au bénéfice des employeurs et des ménages fortunés réduisent les moyens d'intervention de l'État.

C'est ce que diront les salariés lors de la journée d'action du 7 octobre prochain.

# Questions réponses sur les prud'hommes



## Les prud'hommes, depuis quand ?

Apparu au XI<sup>ème</sup> siècle, le terme prud'homme (« homme de valeur, prudent, de bon conseil ») s'appliquait alors aux « défenseurs du métier » en cas de conflit entre artisans. Il faudra attendre 1806 pour que soit promulguée par Napoléon une loi créant un conseil de prud'hommes à Lyon.

## Le conseil de prud'hommes, c'est quoi ?

C'est une formation paritaire élue en deux collègues : par les salariés d'une part et les employeurs d'autre part. Chaque « collègue » (employeurs et salariés inscrits sur les listes prud'homales) élit le même nombre de conseillers. Les conseillers prud'hommes exercent à titre bénévole, leur mandat dure cinq ans et il est renouvelable. Il existe 271 conseils de prud'hommes, soit au moins un par département. Chaque conseil est organisé en cinq sections : agriculture, industrie, commerce, activités diverses (libérales, artistiques, d'enseignement, etc.) et encadrement.

## Qui peut élire les conseillers prud'homaux ?

Tous les salariés et employeurs, âgés de 16 ans minimum, peuvent voter, sans condition de nationalité. Les salariés sont inscrits automatiquement par leurs employeurs. Les salariés ont le droit de s'absenter de leur poste de travail pour aller voter, sans perte de salaire. Près de 20 millions d'actifs sont concernés (salariés, employeurs et demandeurs d'emploi).

## Où voter ?

Dans le bureau de vote près de votre lieu de travail. Cette année, les modalités du vote par correspondance sont

simplifiées. A Paris, le vote électronique va être expérimenté.

## Les prud'hommes, pour quoi faire ?

Le conseil de prud'hommes peut être saisi dès lors que le désaccord concerne le contrat de travail, quel que soit sa nature (CDD, CDI, contrat d'apprentissage...). Il est compétent :

- ✓ Pour reconnaître l'existence ou la validité d'un contrat de travail.
- ✓ Tout au long de la durée de vie du contrat (litiges concernant les salaires primes, congés, formation, discrimination...).
- ✓ Lors de sa rupture (licenciement, indemnisation, clause de non concurrence...).
- ✓ Pour un litige opposant deux salariés.

## Comment obtenir justice ?

On dispose de cinq ans pour lancer une procédure. Il suffit de se présenter au greffe du conseil et de remplir le formulaire de demande de saisine. Il est aussi possible d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception.

## Pourquoi faut-il voter le 3 décembre ?

Les conseils de prud'hommes représentent une instance judiciaire à part entière, pour faire valoir les droits des salariés. Chaque année, plus de 200 000 demandes sont déposées par les salariés devant les conseils de prud'hommes. Ils sont victimes de licenciements, de discriminations, objets de harcèlement ou de violations diverses du droit au travail... En s'adressant à la justice prud'homale, ils peuvent obtenir réparation des dommages subis. Dans beaucoup de petites entreprises, c'est le seul recours et le seul moyen de se faire entendre, à défaut d'organisation syndicale et d'instance représentative du personnel.

Les élections prud'homales vont déterminer les juges salariés de cette juridiction. Elles vont aussi être un test de représentativité des organisations syndicales des salariés. Elles sont un moment important du droit d'expression des salariés.

### Une obligation pour l'employeur

Pour voter aux élections prud'homales, chaque salarié doit être déclaré par son employeur.

Celui-ci doit indiquer correctement le nom, l'adresse personnelle de la ou du salarié(e), l'inscrire dans la bonne section agriculture, commerce, industrie, activités diverses, ou encadrement (pour les cadres et les techniciens).

### Un droit pour les salariés

Chaque salarié(e) a le droit de vote. Quand elle ou il est titulaire d'un contrat de droit privé, même dans la Fonction publique (même Cdd), et en activité professionnelle au moment de la photographie du corps électoral (fin décembre 2007). Chaque salarié(e) lui-même a le droit de contrôler son inscription effective sur la Dads (Déclaration annuelle des données sociales), ou en s'adressant aux délégués syndicaux, délégués du personnel, responsables syndicaux (décret...).

La non inscription par l'employeur est un délit de l'employeur et un déni de démocratie.

L'inscription doit être effective, respecter la bonne section et le lieu de vote permettant réellement aux salariés de voter. Attention, une exception : le vote des privés d'emploi : chacun, chacune doit s'inscrire personnellement en mairie.

# En Bref

## Dans les Landes

### SONY PONTONX

SONY vient d'arrêter la procédure de consultation pour la cession de l'entreprise.

Nous affirmons que la fermeture de l'usine n'est pas envisageable.

Si le projet de cession actuel n'aboutit pas avec toutes les garanties de pérennité et le maintien de tous les emplois, ce serait alors un vrai séisme social pour le bassin de vie pontois.

Notre lutte doit se poursuivre et tout le monde doit rejoindre le combat.

Il faut rechercher d'autres solutions.

Seules les batailles non menées se perdent..

**LE 7 OCTOBRE 2008**, les organisations CFTD, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés landais à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la CSI.

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté. Dans notre pays comme dans les Landes, ce sera l'occasion pour l'ensemble des salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence : d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, de services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale. Le 7 octobre donnera lieu aussi à d'autres initiatives sur l'ensemble du pays (rassemblements, manifestations, actions ciblées...) Les organisations signataires appellent l'ensemble des salariés, des privés d'emplois, actifs et retraités, selon leur disponibilité, à des actions dans les entreprises, à participer à une manifestation à 11h place des arènes suivie d'un rassemblement pique-nique à partir de 12h devant la Préfecture à Mont de Marsan.

# L'organisation des transports collectifs régionaux

Les trains et les bus TER sont gérés depuis 7 ans par le Conseil Régional Aquitain. Ce dernier a incontestablement œuvré pour enrichir l'offre de transport en investissant dans le renouvellement des trains, en créant de nouvelles circulations et de nouvelles dessertes de gares.

Or comme la convention entre la SNCF et le Conseil Régional prend fin en décembre.

Une nouvelle convention est donc en cours de négociation pour gérer les TER à l'avenir.

A notre avis, vous avez toute votre place pour vous exprimer à ce sujet. Ceci parce qu'aucun spécialiste ne pourra jamais faire valoir les besoins d'organisation des déplacements (entre domicile, travail et lieu d'études ou de loisirs) qui sont les vôtres.

Depuis 2002, le Conseil Régional Aquitain a considérablement amélioré l'offre du service public ferroviaire régional TER (+13% en nombre de places assises disponibles).

Grâce à ses investissements, les trains sont plus nombreux et plus fréquents, surtout dans les gares choisies pour bénéficier du « cadencement » depuis début septembre.

L'argent public investi pour obtenir ces améliorations a été largement légitimé par la hausse de fréquentation constatée entre 2002 et 2007, à + 30%, dans une période où il devient urgent de préparer l'organisation de notre société à la fin de l'accès au pétrole abondant et peu cher.

En ce trimestre consacré à la re négociation de la convention TER 2002/2008, entre SNCF et Conseil Régional, l'Union Départementale CGT des Landes invite la population à intervenir pour exprimer ses attentes et ses suggestions en matière de développement des transports collectifs régionaux, tant dans le domaine ferroviaire que dans celui des bus. Deux réunions publiques sont par conséquent mises à la disposition de tous ceux qui estiment avoir leur mot à dire à ce sujet :

- le jeudi 30 octobre 2008 à 19h, à Morcenx
- le vendredi 14 novembre 2008 à 19h à Saint Martin d'Oney



**La démocratie sociale a rendez-vous le 3 décembre 2008**

**Les élections prud'homales du 3 décembre 2008 seront un moment important du droit d'expression citoyenne.**

**18 millions de salariés de désigneront leurs juges pour faire appliquer et aussi faire progresser le droit du travail.**

**Ils feront entendre leurs revendications et leur attachement à une juridiction du droit du travail menacée notamment par la fermeture de 63 conseils sur le territoire.**

